

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2021-10-12-30

Séance du lundi 15 novembre
2021

SOUTIEN AUX SECTIONS SPORTIVES DES COLLÈGES BAS-RHINOIS

Présidence de : M. BIHL Pierre

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, BURGER Etienne, CLAUSS Robin, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ESCHLIMANN Michèle, ELMLINGER Carole, ERBS André, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MAURER Jean-Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, RUCH Valérie, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

BIERRY Frédéric donne procuration à BIHL Pierre
COUCHOT Alain donne procuration à RAPP Catherine
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric
MARTIN Monique donne procuration à MULLER Lucien
MATT Nicolas donne procuration à REYMANN Anne
PFEIFFER Pascale donne procuration à MAURER Jean-Philippe
VETTER Jean-Philippe donne procuration à TENENBAUM Anne

ABSENTS :

DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DREYFUS Elisabeth, HEMEDINGER Yves, KAMMERER Joseph, MEYER Philippe, SCHULTZ Denis, VOGT Pierre

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 22 octobre 2018 n°CD-2018-044 relative à politique départementale du Sport
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-3-7-1 du 15 février 2021 relative au rapport budgétaire 2021 des sports et de la vie associative,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale du 21 octobre 2021,
- VU l'avis de la Commission Eurométropole de Strasbourg du 2 novembre 2021,
- VU l'avis de la Commission Nord Alsace - Haguenau - Wissembourg du 4 novembre 2021,
- VU l'avis de la Commission Ouest Alsace - Saverne – Molsheim du 8 novembre 2021,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- **Attribue** et autorise le versement de 50 subventions de fonctionnement d'un montant total de 45 360 € en faveur des collèges listés en annexe,
- **Précise** que les dépenses correspondantes s'effectueront sur les imputations ci-après du budget de la Collectivité européenne d'Alsace :
 - P2080007 - Sport scolaire ;
 - Ligne 1120 - 65-65748-282 / P2080007T05 (Sections sportives 67 des collèges privés)
 - Ligne 4055 - 65-657381-282 / P2080007T05 (Sections sportives 67 des collèges publics)
- **Précise** que les subventions seront versées en une seule fois.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité